

Séance du 05 juin 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. le Maire, Mme Loupien-Suares à M. Aguerre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : PATRIMOINE - Renouvellement des marchés de nettoyage des locaux municipaux - Autorisation de signer les marchés

Monsieur ESCAPIL-INCHAUSPE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne fait appel à des entreprises pour le nettoyage de plusieurs établissements communaux.

Les marchés conclus arrivant à échéance le 30 juin 2008, une procédure de consultation sous forme d'appel d'offres comportant 3 lots a été lancée :

- le lot 1, concernant le nettoyage régulier de l'Hôtel de ville, de ses annexes, de la Maison des Barthes et des bâtiments sociaux tels que l'espace socioculturel de Ste Croix et le B.I.J.
- le lot 2, qui sera géré par la Direction des Affaires Culturelles, regroupant la Maison des Associations, les bibliothèques et les vitres du Musée Bonnat

.../...

- le lot 3, englobant tous les sites non concernés par les deux premiers lots où l'entreprise réalise uniquement le nettoyage des vitres (halles, écoles, salles de sports,)

Les marchés sont passés pour une durée d'un an reconductible sur deux années supplémentaires.

Cette année, les critères d'attribution des marchés intègrent le prix, mais aussi les moyens que les entreprises s'engagent à mettre en œuvre pour la sécurité et la qualité des prestations. Ces marchés comportent une clause d'insertion sociale.

Après examen des propositions, la commission d'appel d'offres, réunie le 21 mai 2008, s'est prononcée pour les attributions suivantes :

Lot N°1 : Entreprise ONET pour un montant forfaitaire annuel de 81 988,32 € HT

Lot N°2 : Entreprise NETTOYAGE 2064 pour un montant annuel de 78 815,19 € HT qui se décompose de la manière suivante :

- ❖ entretien régulier (montant forfaitaire annuel) : 69 087,69 € HT

- ❖ entretien ponctuel (à la demande de la salle de cinéma du Musée Bonnat et de la salle Saez de la Maison des Associations – montant estimatif) : 9 727,50 € HT

Lot N°3 : Entreprise ONET pour un montant annuel de 30 091,52 € HT

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.